



ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONDÉ EN 1841

Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi

Madame Hélène Lejeune, Présidente de l'Union
Professionnelle des diététiciens de langue française (UPDLF)
Mme Aurore Collignon, diététicienne
Mme Virginie Vanesse, diététicienne
Dr Anne Boucquiau (Fondation contre le Cancer)
Dr Vincent Fraipont (CHR Citadelle)
Dr Fady Mokkadem (Vivalia)
Mr .le Pr Nicolas Paquot (CHU Liège)
Dr Joël Pincemail (CHU Liège)
Mr. Le Pr. Jean-Paul Thissen (CU St-Luc)
Mr. le Pr André Van Gossum (Hôpital Erasme, Institut Bordet)
Mr. Le Pr Jean-Charles Preiser (Hôpital Erasme)
Mr. Le Pr. Jean Nève,
Président du Conseil Supérieur de la Santé.

Bruxelles, le 09 mars 2021.

Chères consœurs,

Chers confrères,

L'Académie royale de Médecine de Belgique (ARMB) et la Koninklijke Academie voor Geneeskunde van België (KAGB) ont été alertées par les associations professionnelles de diététiciens (UPDLF and VBVD) et par des experts dans le domaine de la nutrition et de la santé sur la diffusion d'informations non scientifiquement établies, tant aux patients qu'au grand public par des personnes n'ayant pas les compétences reconnues dans le domaine de la nutrition et de la santé. Les deux Académies ont décidé d'émettre un avis sur la reconnaissance des travailleurs de la santé ayant une compétence particulière dans le domaine de la nutrition et de la santé.

Compte tenu des domaines d'expertise des deux Académies, l'application de cet avis est valable pour les médecins et les travailleurs (paramédicaux) de la santé. Vous en trouverez une copie en annexe.

Le groupe de travail des deux Académies a consulté des experts (Mesdames Hélène Lejeune et Rian Van Schaik, diététiciennes, le Prof. Jean- Charles Preiser, et le Prof. Stefaan De Henauw, médecins) afin de formuler leur avis. Le but de cet avis est de réglementer dans un futur proche la reconnaissance des travailleurs de la santé ayant une compétence particulière dans le domaine de la nutrition et de la santé et de protéger la population de messages dans le domaine de la nutrition, non supportés par les meilleures preuves scientifiques disponibles et qui peuvent mettre en danger la santé des citoyens malades, comme en bonne santé.

L'avis a été préparé par une commission commune composée des professeurs Guy De Backer, Chantal Mathieu, Mirko Petrovic, Theo Van Achterberg, Dirk Van Raemdonck, Paul Van Royen, Thierry Vansweevelt et Brigitte Velkeniers (présidente KAGB) pour la Koninklijke Academie voor Geneeskunde van België, et par les professeurs Philippe Boxho Vice-Président du conseil National de l'Ordre des Médecins, Georges Casimir, Président de l'ARMB, Miriam Cnop, Nathalie Delzenne, Jean-Michel Foidart (secrétaire perpétuel ARMB), Jean Nève, Etienne Sokal et Jean-Paul Thissen pour l'Académie royale de Médecine de Belgique.

La Koninklijke Academie voor Geneeskunde van België et l'Académie royale de Médecine de Belgique ont approuvé l'avis en date du 27 février 2021. Il est adressé au Conseil Supérieur de la Santé et aux organisations scientifiques et professionnelles Compétentes, [Association Belge de Nutrition Clinique, Association Belge des Médecins et Nutritionnistes, associations professionnelles de diététiciens (UPDLF and VBVD)].

Les Académies espèrent que cet avis approuvé par l'ensemble des Académiciens aidera à résoudre cette problématique de santé publique. Elles vous prient de recevoir, chères consœurs, chers confrères, l'assurance de leurs sentiments les plus confraternels.



Baron Jean-Michel Foidart
Secrétaire Perpétuel de l'Académie
Royale de Médecine de Belgique